

7.1.7 – Autres documents à caractère budgétaire ou comptable

Département du Loiret – Arrondissement de Montargis – Commune de Gien

EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
 20 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six mars à dix-huit heures,
 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la
 Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Cammal
 Francis, Maire

Etaient présents :

M. Rougeron, Mme de Metz, M. Damon, Mme Bourdin,
 M. Bichon, Mme Chambon, M. Hidas, Mme Pingot, Adjoint
 Mmes Lemaître-Clément, Devernois, M. Crozat, Mmes Gouveia,
 Agogué, MM. Mohr, Pouget, Chevré, Mme Do Souto, MM.
 Renard, Amalal, Mmes Chevallier, Terrasse, M. Michaud-
 Lancelot, Mmes Riby, de Crémiers, MM. Colpin, Franchina et
 Mme Pédro, Conseillers Municipaux
 Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers

En exercice 33
 Présents 28
 Votants 31

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Gault à Mme Pingot
 M. Pereira Dos Santos à M. Rougeron
 Mme Roger à Mme Riby

Etaient absents : M. Greuin et Mme Flandry

Secrétaire de séance : Mme Terrasse

Délibération n° 2025/016

OBJET : Budget Principal : Admissions en non-valeur

Vu l'instruction comptable M57,

Vu l'état des titres irrécouvrables transmis par le comptable du trésor,

Le Responsable du Service de Gestion Comptable de Gien a transmis à la Ville de Gien l'état des admissions en non-valeur relatif au budget principal répartis de la façon suivante :

Période	Sommes non recouvrées
Rôle ou titre de 2020	88,00 €
TOTAL	88,00 €

Afin de constater ces créances éteintes, il est nécessaire d'établir un mandat au compte 6542 pour un montant de 88,00 €.

LE CONSEIL

- les explications du rapporteur entendues,
- sur avis favorable de la commission finances, déontologie, commande publique et affaires générales du mardi 18 mars 2025,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** l'admission en non-valeur pour un montant de 88,00 € relatif aux créances éteintes du budget principal,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les Membres présents à la séance.

Certifiée exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées

Le : 27 mars 2025

Le Maire,
Francis Cammal

The image shows a blue ink signature of Francis Cammal written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE GIEN' at the top and 'LOIRET' at the bottom, with a central emblem featuring a castle tower and a sun.

Pour extrait conforme
à Gien, le 1^{er} avril 2025

La secrétaire de séance,
Yolène Terrasse

A blue ink signature of Yolène Terrasse, consisting of a stylized, horizontal scribble.